



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sapeurs-pompiers professionnels

Question écrite n° 74461

Texte de la question

M. Jean-Claude Abrioux appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés d'intervention des sapeurs-pompiers exerçant en Seine-Saint-Denis. Il n'est pas rare que ces hommes soient appelés pour circonscrire des incendies volontaires de véhicules ou de poubelles dans des cités sensibles. Par exemple, en 2001, le personnel de la caserne d'Aulnay-sous-Bois a été sollicité plusieurs centaines de fois notamment pour éteindre des voitures enflammées par des bandes de voyous. Lors de missions, il arrive que des véhicules de secours fassent l'objet de jets de pierre, de lancements de « cocktails Molotov », voire de tirs à l'arme 22 LR. Des sapeurs-pompiers ont été agressés physiquement, parfois à la barre de fer. Il lui demande de renforcer la protection policière autour de ce type d'interventions risquées et d'autre part, s'il ne convient pas de sanctionner plus durement les responsables de ces actes inadmissibles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Abrioux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74461

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1636